



## Recommandations d'utilisation des règles FIBA

Novembre 2017

Depuis juillet 2017, la FIBA a apporté plusieurs changements à la réglementation qui sont maintenant applicables depuis le 1<sup>er</sup> octobre au Québec.

Ceux-ci comportent entre-autre :

- La nouvelle règle du marcher (article 25.2)
- Faute antisportive (article 37.1.1)
- Disqualifications (articles 36.3.3, 37.2.3, 37.2.3- B8.3)
- Entraîneurs et banc (articles 2, 4 et 7)
- Simulation de faute (articles 33.16 et 36.3.1)
- Tenue vestimentaire des joueurs (articles 4.2.1 et 2.4.5)

Voir le lien suivant pour les explications, interprétations et vidéo:

[http://www.basketball.qc.ca/fr/publication/nouvelle/reglement\\_officiel\\_du\\_basketball\\_2017-2018.html](http://www.basketball.qc.ca/fr/publication/nouvelle/reglement_officiel_du_basketball_2017-2018.html)





## Recommandations d'utilisation des règles FIBA

Novembre 2017

\* Pour ces catégories la nouvelle règle de tenue vestimentaire des joueurs ne sera pas obligatoire et les participants (tes) pourront utiliser les règles du cycle précédent tel qu'expliqué ici :

### **Sous l'uniforme**

Applicable depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2013

Les joueurs peuvent porter un t-shirt ou un sous-vêtement style « compression » sous leur uniforme. Ceux-ci doivent être de la même couleur que le maillot de l'équipe.

Si la seule partie apparente de ce sous-vêtement de « compression » se voit au niveau du cou, elle peut être d'une couleur différente de celle du maillot d'équipe.

### **\*Pour tous ces niveaux incluant les niveaux en sensibilisation**

**Les manches style « compression », bandage élastique, pansement et équipement thérapeutique (de style protecteur de coude, genou et autres), qui sont permis par le règlement, n'ont pas à être de la même couleur dominante que le maillot ou les couleurs de l'équipe.**

**\*\* La nouvelle règle de tenue vestimentaire des joueurs (articles 4.2.1 et 2.4.5) sera applicable à partir de la saison 2018-2019**

***Basketball Québec encourage fortement les programmes à s'aligner dès maintenant à la réglementation qui sera applicable pour la saison 2018-2019.***

***Basketball Québec encourage les entraîneurs et responsables des organisations à sensibiliser les athlètes au niveau de la réglementation et de la couleur des vêtements.***